



S.E.P.A (Sauvetage Enquête Protection Animale)
38 Rue Jacint Verdaguer,
66130 Ille-sur-Têt
contact@sepa-asso.fr

**À l'attention de Monsieur le Sénateur
Jean Sol**
5 Quai Sébastien Vauban,
66000 Perpignan

Paris, le 05 Février 2025.

Objet : Inscription à l'ordre du jour de la proposition de loi interdisant la vente et la promotion des colliers coercitifs

Monsieur le Sénateur,

L'association **S.E.P.A (Sauvetage Enquête et Protection Animale)** souhaite vous interpellier sur une question essentielle pour le bien-être animal : l'interdiction des colliers étrangleurs, électriques et à pointes.

En 2023, l'Assemblée nationale a voté une proposition de loi visant à interdire la vente et la promotion de ces dispositifs coercitifs, reconnus comme sources de souffrances inutiles pour les animaux. Cette avancée cruciale pour la protection animale est aujourd'hui bloquée, faute d'examen par le Sénat.

Ces colliers, loin d'être des outils éducatifs, infligent douleur et stress aux chiens, favorisant des comportements anxieux et agressifs. L'inaction législative sur ce sujet retarde une décision pourtant évidente et nécessaire.

Nous vous demandons donc, en votre qualité de sénateur, d'interpeller le Président du Sénat ainsi que votre Président de groupe afin qu'ils inscrivent rapidement cette proposition de loi à l'ordre du jour. Il est impératif que la France prenne position contre ces pratiques d'un autre temps et s'aligne sur les nombreux pays ayant déjà interdit ces dispositifs.

En tant que défenseurs du bien-être animal, nous comptons sur votre engagement et votre soutien pour faire avancer cette cause.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le Sénateur, nos salutations distinguées.

Cordialement,